

## La N122, future Grande Rue a fait peau neuve



Juste après la Fête du Cidre, du lundi 25 octobre au 10 novembre, la réfection de la traverse de Ferrières a été effectuée par la DIR, tout en cherchant à limiter les nuisances pour les riverains et les usagers de la route avec le choix d'une circulation alternée.

Le nouvel enrobé qui fait 10 centimètres d'épaisseur a été choisi pour atténuer le bruit des véhicules de passage. Ce fut aussi l'occasion pour la commune de créer plusieurs bateaux afin d'élaborer un cheminement pour les personnes à mobilités réduites.

# Ferrières en mouvement

## Succès de la 30<sup>ème</sup> Fête du Cidre



La 30<sup>ème</sup> Fête du cidre de Ferrières-Saint-Mary a pu avoir lieu le 3<sup>ème</sup> week-end d'octobre avec de nombreuses animations comme l'exposition de voitures anciennes « les Torpédos de l'Alagnon », de l'exposition photographique de cartes anciennes de la commune dans la nouvelle salle polyvalente désormais entièrement rénovée, du marché de pays et d'artisanat et du spectacle de la Bourrée de Loubaresse. Un grand bravo au Comité d'Animation présidé par Patrice BAUGER pour la réussite de cet événement très attendu. Toute la production de jus de pomme pressée a été vendue !



Le samedi 27 novembre le comité d'animation s'est activé pour organiser le Téléthon sur la commune de Ferrières-Saint-Mary. 1174 euros ont été récoltés, Bravo !



## Le Chemin d'exploitation de la source aussi



L'ancien enrobé de la N122 a été vite réutilisé au profit de nos chemins d'exploitation. Après avoir inspecté l'état des chemins d'exploitation avant l'été sur le plateau de Lusclade, avec les élus référents Alain CROS et Daniel SALSAC le maire a souhaité profiter de la matière première issue de la rénovation de la N122 pour refaire le chemin le plus en mauvais état et le plus fréquenté par nos agriculteurs, celui du chemin de la source pour environ 15 000 euros, sans compter les travaux préparatoires réalisés en direct par la commune.

## En bref

### On y voit plus clair !

Après le camping, de nouveaux éclairages urbains en Led plus économiques, plus puissants et plus écologiques sur les bourgs de Ferrières, de Lusclade et de Videt, ont été installés cet automne.

### Pierre Boudet

Le sculpteur ferriérois Pierre BOUDET, a été officiellement fait Citoyen d'Honneur par le maire et l'ensemble du Conseil Municipal en présence des maires voisins de Molompize et de Neussargues-en-Pinatelle, Vice-Président de Hautes Terres Communauté, pour son action de longue date en faveur de Ferrières-Saint-Mary, du Comité d'animation, de l'Association « Autour du Mont-Journal » et d'avoir fait don de son œuvre grandeur nature d'un St Mary en pèlerin installé au sommet du Mont Journal.



### 11 Novembre

Cérémonies d'hommage aux morts pour la France le 11 novembre aux monuments aux morts de Ferrières, de Lusclade et de Valjouze avec Eric Job Maire de Valjouze et Vice-président de Hautes Terres Tourisme, occasion de rappeler la mémoire d'un de nos anciens combattants très actif pour la commune Octave GIRE



# Recensement 2022



### Cher(e) Ferriérois(e)

**Vous allez être recensé(e) en ce début d'année 2022 à partir du 20 janvier. C'est important.**

Tous les cinq ans, le recensement de la population est une **enquête d'utilité publique obligatoire** qui permet de connaître le nombre de personnes vivant en France et de déterminer la population officielle de notre commune. Ces résultats sont aussi utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes. **Chaque habitant recensé compte pour la commune !**

Ces données servent également à comprendre l'**évolution démographique** de notre territoire et permettent **d'ajuster l'action publique aux besoins de la population** en matière d'équipements collectifs, de programmes de rénovation de l'habitat, de moyens de transport à développer...

**Votre participation est essentielle.** Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un **devoir civique**, simple et utile à tous.

**C'EST ENCORE PLUS SIMPLE PAR INTERNET !**

**Des codes** vous seront remis par votre mairie de Ferrières-Saint-Mary **pour vous recenser par internet à partir du 20 janvier jusqu'au 25 janvier. Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site internet [le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)**

**L'ensemble de votre municipalité de Ferrières-Saint-Mary vous remercie** par avance de votre participation et du **bon accueil** que vous ferez à **notre agent recenseur.**

Le Maire, Franck de MAGALHAES

## Le recensement comment ça marche ?

**Vous pouvez vous faire recenser par internet à partir du 20 janvier jusqu'au 25 janvier sur le site**

**[www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)**

**Vos codes confidentiels de connexion vous seront remis prochainement**

**par votre agent recenseur Déborah qui aura une carte officielle**

**ou déposé dans votre boîte aux lettres.**

**Si vous ne pouvez pas répondre par internet,**

**vous pourrez toutefois utiliser des questionnaires papier.**

**Vos réponses sont strictement confidentielles.**

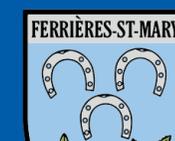
**Elles seront remises à l'Insee pour établir des statistiques rigoureusement anonymes**

**conformément aux lois qui protègent votre vie privée.**

**Votre agent recenseur est tenu au secret professionnel, il est muni d'une carte officielle.**



# Les Infos



## de FERRIÈRES-SAINT-MARY De l'Alagnon au Mont Journal



### INFOS PRATIQUES

**Horaires de la mairie et agence Postale**

04 71 20 61 88

commune.ferrierestmary@orange.fr

• lundi, mardi, jeudi

et vendredi 8h/12h - 13h/15h30

• mercredi 8h/12h

• le maire reçoit tous

les lundis en mairie de 16h à 18h

**Gendarmerie de Massiac**

04 71 23 02 92

**Pompiers de Neussargues en Pinatelle**

04 71 20 05 81

**Hautes Terres Communauté**

04 71 20 22 62

contact@hautesterres.fr

**Hautes Terres Tourisme**

04 71 20 09 47

contact@hautesterrestourisme.fr

**Sous-Préfecture de St-Flour**

04 71 60 02 03

**Supérette Vival** 04 71 20 60 37

**Bar/restaurant/tabac**

**Hôtel des Voyageurs**

04 71 20 60 24

**Boulangerie/pâtisserie**

04 71 20 57 93

### NAISSANCE SUR LA COMMUNE

• Ava BAPTISTA

née le 18 novembre 2021

## Le mot du maire

Après la rénovation de notre camping municipal et de son bloc sanitaire en juin, c'est notre **salle polyvalente de Ferrières** qui a fait peau neuve. Ouverte à l'occasion de la Fête du cidre, elle peut désormais accueillir **150 personnes**, recevoir des personnes à mobilité réduite grâce à son **ascenseur PMR**, situé à l'entrée de la salle, tandis qu'à l'arrière un **véritable escalier de secours** permet à notre salle de répondre à tous les critères **pour recevoir des spectacles et des manifestations**, en plus de l'usage habituel par **nos associations ferriéroises, dont l'usage reste gratuit pour elles.**

Un temps fort pour notre commune sera naturellement son **inauguration officielle** avec l'ensemble de **nos partenaires financiers, l'Etat, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes et le Conseil départemental du Cantal** lors du **premier trimestre 2022.**

**La traverse de la N 122 a également fait peau neuve**, réalisé en moins de trois semaines par la DIR, **le nouvel enrobé de près de 10 centimètres d'épaisseur** a déjà permis de **diminuer sensiblement les nuisances sonores. Le marquage au sol** réalisé conjointement avec la DIR nous **permettra également de faire diminuer la vitesse de certains usagers.** Les remblais ont été utilisés pour la réfection du **chemin d'exploitation des sources à Lusclade.**

Cet automne a été également marqué par le **grand succès de fréquentation de la 30<sup>ème</sup> Fête du Cidre pendant deux jours et du Téléthon. Un grand merci pour les bénévoles** qui ont largement contribué à la réussite de ces événements.

Enfin, **véritable exercice de démocratie participative**, nous avons pu le 6 novembre dernier au cours de deux réunions publiques **recueillir le choix** de la population pour les **noms de nos rues.** Merci encore à tous ceux qui ont participé activement, notamment en amont, pour la réussite de ce moment important pour notre commune. **L'installation physique des plaques se fera ce 1<sup>er</sup> trimestre 2022.**

Alors que nous traversons désormais la 5<sup>ème</sup> vague de la COVID 19, nous avons veillé à ce que les **fêtes de fin d'année** reste un **moment de joie et de partage** avec la **délivrance de colis de Noël** pour nos plus anciens et la mise en **décoration de deux sapins** implantés dans nos deux bourgs les plus importants, **Ferrières et Lusclade.**

Au nom du Conseil Municipal, **Meilleurs Vœux à vous** et à Ferrières-Saint-Mary !

Le Maire, Franck de MAGALHAES



## Votre rue a désormais un nom... Et vous un numéro

Ferrières-Saint-Mary se devait d'avoir enfin une dénomination de sa voirie communale. L'adresse normée est la base de la navigation de nombreux organismes remplissant des missions de service public comme l'acheminement des courriers et des colis, la mise en place de la fibre, mais également les interventions de secours (Pompiers, SAMU, ambulance...).

Créer des adresses normées permet ainsi à l'ensemble de la population de Ferrières-Saint-Mary de bénéficier du même service et des mêmes conditions de sécurité sur l'ensemble de notre commune.

En décembre, le conseil municipal a approuvé les dénominations proposées par la population dans la cadre d'une démarche de démocratie participative qui a eu lieu le 6 novembre dans les salles de Ferrières et de Lusclade. C'est ainsi que 51 voies ont trouvé un nom, lieudits inclus et 291 numéros de rues. Merci aux élus référents Francis GARLASCHI, Sonia CHADEL, Frédéric FONTANIER et Jackie CHALIER d'avoir préparé et organisé en amont ces réunions publiques.

Pour les riverains, ces changements ont des conséquences et impliquent des démarches administratives.

L'adresse, une donnée d'information essentielle !



## Tour d'horizon des principales démarches à faire...

### ↳ Votre courrier

Le changement se fait directement par la Poste (informée par la commune), qui assure un suivi aux deux adresses (ancienne et nouvelle) pendant deux ans,

### ↳ Les cartes grises de vos véhicules

Lors de l'achat ou de la vente d'un véhicule ainsi qu'en cas d'emménagement dans la commune, les démarches pour la carte grise peuvent s'effectuer sur le site officiel gouvernemental : <https://immatriculation.ants.gouv.fr/>

Les personnes préférant bénéficier d'un accompagnement peuvent s'adresser à un garagiste agréé par la préfecture.

### ↳ Vos papiers d'identité :

Bien que ce ne soit pas obligatoire, vous pouvez demander à ce que la nouvelle adresse figure sur votre carte d'identité ou passeport et sur votre permis de conduire. Cette formalité est gratuite.

### ↳ Votre permis de conduire

Cette formalité est gratuite et s'effectue auprès des services de la préfecture du Cantal

### ↳ Les autres démarches

(administrations, banques, opérateurs téléphone, gaz, électricité...)

Les démarches auprès des administrations, des banques, des assurances, des opérateurs de téléphonie ou de ceux du gaz et de l'électricité sont aussi gratuites et à faire directement par vous-même.

## En bref

Vous pourrez communiquer vos coordonnées postales à tous vos expéditeurs. Vous avez accès à Internet : connectez-vous à [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

Pour toutes vos démarches, une attestation nominative du changement de nom de rue peut vous être demandée. Votre Mairie de Ferrières-Saint-Mary vous adressera prochainement une attestation d'adressage ainsi qu'une copie de la délibération signifiant votre nom de voie et votre numéro. Ce numéro sera représenté symboliquement par une plaque avec votre numéro de rue qui vous sera fourni gratuitement par votre commune de Ferrières-Saint-Mary et que vous devrez installer sur le fronton de votre domicile.

Nouvelle dénomination des voies et numérotation des habitations

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) est un document qui recense les risques et les dispositifs d'alertes mis en place par votre commune de Ferrières-Saint-Mary. Il vous informe sur les consignes de sécurité à respecter si une catastrophe se produisait.

Suite à la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) voté à l'unanimité du Conseil Municipal le 13 juillet 2021, la commune de Ferrières-Saint-Mary est concernée par 3 risques naturels et 1 risque technologique lié aux transports de matières dangereuses notamment sur la N 122 et éventuellement par chemin de fer.



**RISQUE CLIMATIQUE**  
Canicules, orages, fortes chutes de neiges, tempêtes, grands froids sont des phénomènes météorologiques qui peuvent toucher l'ensemble de la commune et de moins en moins rares du fait des conséquences du réchauffement climatique.

### QUE FAIRE ?

- ↳ Limitez vos déplacements. Renseignez-vous sur les conditions de circulation
- ↳ Prenez garde aux chutes d'arbres ou d'objets et ne montez pas sur votre toiture en cas de grands vents
- ↳ En cas de canicule, boire beaucoup d'eau ; maintenir sa maison à l'abri de la chaleur, ne pas sortir aux heures les plus chaudes de la journée (11h-21h)
- ↳ En cas d'urgence, appeler le 15 (SAMU)

## Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs



**RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN LES CAVITÉS SOUTERRAINES**

La vallée de l'Alagnon est aussi soumise aux risques de glissement de terrain, de coulée de boue et de chute de bloc rocheux. Les périodes de dégel et de fortes précipitations sont propices à la survenue de ces risques.

### QUE FAIRE ?

- ↳ En cas de glissement de terrain, fuir latéralement
- ↳ Ne pas revenir sur ses passages. Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé
- ↳ Evaluer les dégâts et les dangers
- ↳ Informer les autorités
- ↳ Se mettre à disposition des secours

## RESTER INFORMER

Moyens de transmission : Mairie de Ferrières-Saint-Mary : 04 71 20 61 88. APPELS D'URGENCE 18 OU 112

Pour rester informé et recevoir les SMS d'alertes sur votre téléphone portable, merci de communiquer à la Mairie votre nom et numéro de téléphone portable pour recevoir le Flash Info de la mairie de Ferrières-Saint-Mary.

Garder ce document à proximité de votre téléphone fixe ou dans un lieu que vous pouvez récupérer facilement.

Rester à l'écoute des médias (TV et radio) et respecter les consignes émises par les pouvoirs publics car elles peuvent évoluer selon la situation.

Penser à prendre des nouvelles des membres de votre famille ou de vos voisins isolés.



**RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES**

La route nationale N122 qui traverse la commune et le bourg de Ferrières est empruntée quotidiennement par des poids lourds et ce risque d'accident routier existe aussi sur les voies départementales fréquentées par les poids lourds. Ce risque peut aussi exister en cas d'accident ferroviaire.

### QUE FAIRE ?

#### Enfermez-vous

↳ Entrez dans la maison ou le local le plus proche. Un bâtiment constitue un écran efficace (sous réserve de se protéger des éclats de verre) entre vous-même et d'éventuels gaz toxiques. Il vous protège également contre les très fortes températures émises par une explosion ou un incendie.

↳ La route constitue, par contre, le lieu le plus exposé aux dangers. Par ailleurs, des rues dégagées facilitent l'intervention des secours.

↳ Ne tentez donc pas de rejoindre vos proches.

↳ N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils y sont pris en charge.

#### Fermez portes et fenêtres

↳ Obstruez soigneusement toutes les ouvertures.

↳ Arrêtez les ventilations. Un local bien clos ralentit considérablement la pénétration des toxiques. En cas de picotements ou d'odeurs fortes, respirez à travers un mouchoir mouillé.

↳ Évitez toute flamme ou étincelle.



Abritez-vous fermez portes, fenêtres, ventilations



Fermez toutes les ouvertures vers l'extérieur



Ecoutez la radio



Ne fumez pas



Libérez les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



## Le saviez-vous ? Le Plan communal de sauvegarde

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS), élaboré par la municipalité, détermine en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes. Il fixe à l'échelon communal l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes. Il recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre, par la commune, des mesures d'accompagnement et de soutien de la population. **Le DICRIM est le document synthétique d'information à la population**



**RISQUE INONDATION**

Situé au bord de l'Alagnon et de 4 de ses affluents (La Bouzaire ; le ruisseau de Valjouze, de Labro, Auliadet), le bourg de Ferrières est directement concerné par ce risque majeur, ainsi que le camping. Phénomène particulièrement spectaculaire en novembre 1994 avec le déraillement du train d'Aurillac.

### QUE FAIRE ?

↳ Si vous devez vous déplacer, évitez les passages à gué et les routes inondées ; respectez les signalisations de danger.

↳ Fermer les portes, les fenêtres, soupiraux, aérations... pour ralentir l'entrée de l'eau et limiter les dégâts.

↳ Couper l'électricité et le gaz pour éviter l'électrocution ou l'explosion.

↳ Montez dans les étages avec de l'eau potable, des vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chaud et médicaments

### LES PRINCIPALES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DU RISQUE INONDATION



Abritez-vous fermez portes, fenêtres, ventilations



Coupez le gaz et l'électricité



Montez à pied dans les étages



Ecoutez la radio



Libérez les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école